



## Conseil municipal du 26 septembre 2008 Principales décisions

### Dossier RN 19 contournement de Vesoul : Point de situation

Par délibération du 3 juillet 2008, le Conseil municipal de Villeparois a adressé à Monsieur le Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire une nouvelle contribution au projet de contournement de Vesoul par la route nationale 19. Cette délibération axée principalement sur les conséquences environnementales de cet aménagement a été également transmise, pour information à Monsieur le Maire de Vesoul, Secrétaire d'état à la Coopération et à la Francophonie, à Monsieur le député de la circonscription et à Monsieur le Président du Conseil général de la Haute-Saône.

Tous ont bien entendu répondu à notre courrier mais rien de bien nouveau. Le ministère étudie notre dossier. Un contact sera pris avec un membre du cabinet.



Mairie : Rue de Prételon  
70 000 Villeparois

Horaires d'ouverture : Le mardi et le  
jeudi

de 18 à 19 heures

☎ 03.84.75.29.28 ou

06.75.79.43.20

✉ 03.84.75.29.30

e-mail :

[mairie.villeparois@wanadoo.fr](mailto:mairie.villeparois@wanadoo.fr)

[www.vi-va.fr](http://www.vi-va.fr)

### Problème de ruissellements agricoles sur le plateau de Fanican

#### Demande d'intervention du SIETA

Depuis quelques mois, des ruissellements agricoles se produisent sur le plateau de Fanican et ont provoqué à plusieurs reprises des dégâts dans les maisons du lotissement « Aux Chailles » situées en contrebas.

Dans la nuit du 11 au 12 septembre 2008, suite à de violentes précipitations, ces ruissellements se sont à nouveau produits avec une ampleur exceptionnelle. Ces écoulements d'eaux et de boues ont provoqué l'inondation de plusieurs pavillons et une accumulation de boues sur la voirie communale.

Depuis le 8 août 2008, les services de la préfecture, la Chambre d'agriculture et du Syndicat Intercommunal d'Etude et de Travaux pour l'aménagement du Durgeon et de ses affluents son alertés.

En présence d'un propriétaire d'une des maisons inondée, d'un représentant de la chambre d'agriculture, d'un technicien du SIETA, des deux agriculteurs exploitant les parcelles concernées, du Maire et d'un Adjoint, nous nous sommes rendus sur place le 12 septembre pour déterminer les causes de ces ruissellements et tenter de trouver des solutions pour réduire ces phénomènes.

Nous avons pu constater que les ruissellements avaient surtout pour origine les champs cultivés situés entre le lotissement et les bois communaux du plateau de Fanican, et que la nature du relief concentrait les écoulements sur une parcelle du lotissement.

Plusieurs causes ont été évoquées (Précipitations exceptionnelles, nature des cultures, travail de la terre, etc.)

De mémoire d'homme, ces parcelles ont toujours été cultivées et de tels ruissellements n'ont jamais été constatés.



(Ruissellement derrière les maisons du lotissement)

Les causes exactes de ces ruissellements sont donc assez complexes et l'intervention de spécialistes est indispensable pour mettre en place des mesures permettant de réduire ces ruissellements, de protéger les habitations et de limiter la dégradation des sols, de ces parcelles cultivées dans le respect de l'environnement et du développement durable.

Par ailleurs, la mise en place de mesures d'urgence, visant à protéger les habitations, n'est pas non plus chose facile, compte tenu de la configuration du terrain.

En principe, l'Etat devrait nous apporter son aide dans le cadre de la convention ATESAT. Le Conseil municipal a également sollicité l'aide du SIETA dans le cadre de sa compétence déléguée « Ruissellements agricoles ». Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain bureau de cette assemblée.



## Approbation du zonage

### d'assainissement et du zonage pluvial

Par arrêté du 17 mars 2008, de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul et par arrêté du 17 mars 2008 de la commune de Villeparois, le projet de zonage d'assainissement et pluvial a été approuvé et mis à l'enquête publique.



(Nouvelle station d'épuration de la CCAV)

La consultation du public s'est déroulée du 14 avril 2008 au 22 mai 2008 sous la responsabilité de Monsieur Jean-Marie DONZE, commissaire enquêteur, désigné par le tribunal de BESANCON.

Une observation a été consignée au registre d'enquête publique de la commune.

Aucune note écrite n'a été annexée à ce registre.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de zonage d'assainissement et au zonage pluvial de la commune de Villeparois.

Le conseil municipal a approuvé définitivement ce zonage d'assainissement et zonage pluvial qui ne définit qu'une seule zone d'assainissement collectif sur l'ensemble de terrains classés constructibles ou d'aménagement futurs. L'assainissement individuel ne pourra donc pas être accordé dans les futures autorisations d'urbanisme.

Ce zonage sera annexé au plan local d'urbanisme applicable.

### Extension de l'éclairage public Rue de Fanican

Nous avons inscrit au budget primitif 2008

une extension de l'éclairage public, rue de Fanican, suite à la construction des deux habitations à l'extrémité Est de cette rue. Ces travaux relèvent de la compétence optionnelle du Syndicat intercommunal d'énergie du département, auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés par les services du SIED consisteront en :

- Une extension souterraine de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 40 mètres ;
- La fourniture et la pose de 3 ensembles d'éclairage public, identiques à ceux existants dans cette même rue.

Le Conseil municipal a :

- Approuvé le programme des travaux présentés par M. le Maire.
- Demandé au SIED 70 la réalisation des travaux.
- Autorisé M. le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle.



### Participation aux frais de scolarisation

Par délibération N° 39 du 18/07/2007, le Conseil municipal avait refusé de prendre en charge les frais de scolarisation d'un enfant d'une famille résidente sur la commune et ayant fait le choix d'inscrire son enfant dans un groupement pédagogique n'appartenant pas à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul.

A l'intérieur de la Communauté de communes nous avons établi une règle de réciprocité, les frais de scolarisation sont donc pris en charge par la commune d'accueil.

Dernièrement, le Maire a de nouveau été saisi par une telle demande et ce cas ne restera pas isolé, compte tenu du nombre de logements en location sur la commune, et des mouvements qui s'y produisent à chaque rentrée scolaire.



Estimant que les conditions de transport et d'hébergement des enfants scolarisés dans les établissements scolaires de la Communauté de communes de l'agglomération de Vesoul sont satisfaisantes et acceptées par la plupart des familles du Village, le conseil municipal a décidé, d'une façon générale, de ne pas prendre en charge les frais de scolarisation d'enfant, résidant sur la commune et inscrit dans un établissement scolaire n'appartenant pas à la Communauté de Communes de l'agglomération de Vesoul.

Cette décision ne concerne pas les éventuelles dérogations accordées par une autorité supérieure.

Le Conseil municipal se réserve également la possibilité d'examiner au cas par cas des demandes ayant un caractère exceptionnel.

### Assiette des coupes de bois 2009

Conformément au programme approuvé par le Conseil Municipal en 2007, le conseil municipal a décidé de réaliser une coupe d'amélioration sur les parcelles 10 et 14 et 6 Ar de la forêt communale en 2009.

Les grumes destinées à la vente seront martelées par les soins de l'ONF,



dans le courant de l'hiver, pour être mises en vente à l'automne

2009. Il n'y aura donc pas d'affouage en 2009 sur la forêt communale.

La délibération fixe les conditions et délais d'exploitation. Une nouvelle délibération sera prise en 2009 pour répartir le bois de chauffage.

### Budget communal : Décision modificative N° 1

Dans le cadre de la délibération N° 49 du 30/10/2007, Le maire a procédé au recrutement d'un agent non-titulaire afin d'assurer le remplacement de notre



secrétaire de mairie, en congé maternité.

Ce remplacement nécessite un ajustement des comptes de personnel.

Par ailleurs, suivant procès verbal du 14 mars 2008, le conseil municipal a décidé de porter le nombre des adjoints de deux à trois pour le mandat en cours et par délibération N°20 du 21 mars 2008 d'augmenter les indemnités du Maire et des Adjoints.

Ces décisions nécessitent un ajustement des comptes D65.

Concernant la section d'investissement, des ajustements sont nécessaires entre les différentes opérations consacrées à l'aménagement esthétique du réseau électrique, à l'éclairage public, au renforcement du génie civil de communications, et à l'emprunt réalisé à hauteur de 25 000 €. Ces ajustements nous permettent de dégager un excédent de 4 407.00 € par rapport aux prévisions, qui seront affectées à l'opération N° 039 « Aménagement de l'espace FANICAN ».

Le conseil municipal a également décidé d'acquérir, avec la commune de COULEVON, un appareil à saler, que nous pourrions installer derrière notre mini-tracteur pendant la saison hivernale. Un crédit supplémentaire de 1000 € est prévu au compte 21578-049.

Comptes	Désignations	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
D 6413	Personnel non titulaire		1 567.00 €		
D 645	Cotisations URSSAF		1 000.00 €		
D 6454	Cotisations ASSEDIC		120.00 €		
D 6455	Cotisations assurance Personnel		50.00 €		
<b>D 012</b>	<b>Total charges de personnel</b>		<b>2 737.00 €</b>		
D 6531	Indemnités des élus		2 000.00 €		
D 6533	Cotisations retraite élus		50.00 €		
<b>D65</b>	<b>Total Autres charges de gestion courante</b>		<b>2 050.00 €</b>		
D 6611	Intérêts des emprunts, dettes		427.00 €		
<b>D66</b>	<b>Total Charges financières</b>		<b>427.00 €</b>		
R 7322	Dotation de solidarité communautaire				1 953.00 €
R 7381	Taxe additionnelle sur droit de mutation				1 328.00 €
<b>R 73</b>	<b>Total impôts et taxes</b>				<b>3 281.00 €</b>
R 74718	Autres dotations et participations				133.00 €
R 74834	Etat/compensation taxe foncière				1 098.00 €
R 74835	Compensation exonération taxe d'habitation				702.00 €
<b>R 74</b>	<b>Total Dotation et participation</b>				<b>1 933.00 €</b>
	<b>Total fonctionnement</b>		<b>5 214.00</b>		<b>5 214.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
D 1641	Emprunts en euros		1 836.00 €		
<b>D16</b>	<b>Total Remboursement emprunts</b>		<b>1 836.00 €</b>		
D 21578-049	Achat de matériels		1 000.00 €		
<b>D21</b>	<b>Total immobilisations corporelles</b>		<b>1 000.00 €</b>		
D 2315-039	Aménagement espace Fanican		4 407.00 €		
D 2315-047	Aménagement esthétique réseau électrique 6 <sup>ème</sup> tranche	24 672.00 €			
D 2315-048	Extension éclairage public rue des Sources		13 955.00		
D 2315-053	Génie civil de télécommunication rue des Sources		7966.00 €		
<b>D 23</b>	<b>Total immobilisations en cours</b>	<b>24 672.00 €</b>	<b>26 328.00 €</b>		
R 10223	TLE				1 046.00 €
<b>R10</b>	<b>Total Dotations Fonds divers réserves</b>				<b>1 046.00 €</b>
R 1323-051	Programme voirie 2008/2015				200,00 €
<b>R13</b>	<b>Total Subventions d'investissement</b>				<b>2 00.00 €</b>
R 1642	Emprunts en Euros				3 246.00€
<b>R16</b>	<b>Total emprunts et dettes assimilées</b>				<b>3 246.00 €</b>
	<b>Total Investissement</b>	<b>24 672.00</b>	<b>29 164.00</b>		<b>4 492.00</b>
	<b>Total général</b>		<b>9 706.00 €</b>		<b>9 706.00 €</b>



Enfin cette décision modificative N° 1 prend en compte la première échéance du remboursement de l'emprunt de 25 000 € souscrit pour l'aménagement esthétique du réseau électrique.

Cette décision modificative comptabilise également quelques recettes nouvelles, non connues au moment du budget primitif.

### Budget du service de distribution de l'eau potable : Décision Modificative N° 1

En juillet 2008, le conseil municipal a décidé de souscrire un emprunt à hauteur de 60 000 € afin de financer les travaux d'extension et de renforcement du réseau.

Le remboursement de la première échéance de ce nouvel emprunt nécessite un ajustement du budget.

Comptes	Designations	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
D 615	Entretien réparation	1 025.00 €			
<b>D 011</b>	<b>Total Charges à caractère général</b>	<b>1 025.00 €</b>			
D 6611	Intérêts réglés à l'échéance		1 025.00 €		
<b>D66</b>	<b>Total Charges financières</b>	<b>1 025.00 €</b>	<b>1 025.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>					
D 1641	Emprunts en euros		4 406.00 €		
<b>D16</b>	<b>Total emprunts et dettes assimilés</b>		<b>4 406.00 €</b>		
R 1641-023	Mise en conformité réseau d'eau potable				4 406.00 €
<b>R16</b>	<b>Total emprunts et dettes assimilés</b>				<b>4 406.00 €</b>
<b>Total investissement</b>			<b>4 406.00 €</b>		<b>4 406.00 €</b>
<b>Total général</b>			<b>4 406.00 €</b>		<b>4 406.00 €</b>

### Lotissement « Les coteaux de la roche » : Bilan financier intermédiaire



Les travaux de viabilisation du lotissement communal, « les Coteaux de la Roche » sont maintenant terminés à l'exception des travaux de finition de la voirie et de l'installation des candélabres d'éclairage public.

La plupart des dépenses étant maintenant réglées ou en cours de règlement, un premier bilan financier

intermédiaire de cette opération a été présenté par le maire, (page 5)

Compte tenu des contraintes qui pèsent sur ce lotissement, (décision de Monsieur le Préfet de la Haute Saône dans le cadre du contournement de Vesoul par la Route Nationale 19. et forte régression du marché de l'immobilier), le conseil municipal a autorisé le Maire à négocier à la baisse la vente des parcelles. Les prix de vente seront validés au cas par cas par le Conseil municipal.

## Informations diverses

### Inscription sur les listes électorales

Si vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales de la commune, vous devez le faire impérativement avant le 31 décembre 2008. Pour cela vous devez vous présenter à la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, de **préférence le mardi soir entre 18 et 19 heures.**

### Recensement des jeunes à 16 ans.

Le recensement est une démarche civique obligatoire qui s'inscrit dans le parcours de citoyenneté défini par la loi du 28 octobre 1997. Il fait suite à l'enseignement de défense au collège et précède la journée d'appel de préparation à la défense.

#### QUI ?

Tous les citoyens français sont concernés, garçon et filles

#### QUAND ?

Dès le seizième anniversaire et dans les trois mois qui suivent.

#### Où ?

Se présenter à la mairie, muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

Si vous n'êtes pas recensé dans les délais, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation.

**Sinon, il vous sera impossible de vous inscrire à la conduite accompagnée ; au permis de conduire, au bac, etc.**

### Schéma directeur d'assainissement de la CCAV

La Communauté de communes de l'agglomération de Vesoul a décidé de faire réaliser un diagnostic des réseaux d'assainissement, des communes membres, dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement.

Cette opération s'est déjà traduite sur le terrain par un relevé complet de nos réseaux par un bureau d'étude spécialisé et la mise en place d'une campagne de mesures entre le 13 et le 25 octobre 2008.

Cette étude prévoit notamment des mesures débit/pollution pendant 24 heures et des visites nocturnes pour quantifier les eaux claires parasites (infiltrations, drainages, sources, etc.)



## Commune de Villemarais - Projet de lotissement "Lieudit La Roche" Plan de financement au 25/09/2007

Dépenses	Estimation		Total des dépenses réalisé			Recettes des ventes de parcelles				
	Compte	Montants HT	Payé en 2006	Payé en 2007	Payé en 2008	Excédent / réalisé			95 255,02 €	
Totaux		416 777,69 €	55 556,72 €	177 490,76 €	102 679,94 €	Recettes	Base	PU HT	Montants HT	
						Recettes totale estimée			430 982,44 €	
						Excédent/estimation			14 204,75 €	
Acquisition des terrains	6015	116 722,26 €	50 020,57 €	66 701,69 €						
Acquisition des parcelles 585 587 579 458	6015	48 780,00 €	48 780,00 €			Surfaces constructibles			403 779,26 €	
Frais d'acte		1 240,57 €	1 240,57 €			Lot	1	2 261	29,26 €	66 166,39 €
Acquisition des parcelles 520 578	6015	65 424,00 €		65 424,00 €		Lot	2	999	45,99 €	45 940,64 €
Frais d'acte		1 277,69 €		1 277,69 €		Lot	3	972	41,81 €	40 635,45 €
ETUDES	6045	27 324,56 €	5 378,85 €	14 704,22 €	7 685,24 €	Lot	4	993	41,81 €	41 513,38 €
Géomètre (Levé topographique, parcellaire, permis)		850,00 €	850,00 €			Lot	5	1 035	41,81 €	43 269,23 €
Phase diagnostique		4 520,00 €	4 520,00 €			Lot	6	1 032	41,81 €	43 143,81 €
Etude géotechnique		2 092,16 €				Lot	7	1 528	41,81 €	63 879,60 €
Etude "loi sur l'eau"		3 000,00 €				Lot	8	1 288	45,99 €	59 230,77 €
Maîtrise d'œuvre		12 031,66 €			3 601,21 €					
Etude Francetélécom		934,74 €			1 117,95 €					
Mission SPS		1 500,00 €				Surfaces Non constructibles			13 014	27 203,18 €
Bornage		2 396,00 €			2 966,08 €	Lot	1	958	2,09 €	2 002,51 €
						Lot	2	-	2,09 €	- €
Tirage de plans			8,85 €			Lot	3	1 879	2,09 €	3 927,68 €
						Lot	4	1 842	2,09 €	3 850,33 €
FRAIS	608	2 500,00 €	157,30 €	1 274,39 €	250,07 €	Lot	5	2 071	2,09 €	4 329,01 €
Publicité		2 500,00 €	157,30 €		135,20 €	Lot	6	3 145	2,09 €	6 574,00 €
Panneau publicitaire						Lot	7	3 119	2,09 €	6 519,65 €
Tirage de plans					114,87 €					
CHARGES FINANCIERES	66	5 000,00 €	- €	810,46 €	5 110,30 €					
Intérêts sur ligne de trésorerie	6615	5 000,00 €		810,46 €	5 110,30 €					
Travaux de viabilisation TRAVAUX	605	265 230,87 €	- €	94 000,00 €	89 634,33 €	Lot	8	-	2,09 €	- €
Travaux de viabilisation		159 087,00 €		94 000,00 €	63 328,00 €					
Electrification et réseaux secs		12 162,14 €			10 056,33 €	Surface totale			23 122	
Eclairage public		10 114,70 €								
Travaux de finition et aménagement divers		52 717,08 €								
Travaux de terrassement pour réseau d'eau pluviale transféré sur marché FCTP/DDA		17 430,05 €			16 250,00 €					
Travaux transférés sur marché FCTP/DDA d'extension et de déplacement du réseau d'eau		13 719,90 €								



## Informations diverses (Suite)

Les mesures nocturnes devraient être réalisées entre minuit et 5 heures du matin. Soyez donc prudent si vous roulez dans les rues du village pendant cette période, ce n'est pas le Gang des égoutiers.



### Chiens errants

Il ne se passe pas une journée sans que je rencontre un chien errant dans les rues du village et pas un mois sans qu'une réclamation soit déposée en mairie. Alors, messieurs et mesdames, propriétaires de chien, soyez sympas, gardez vos animaux à la maison. Faire appel à la gendarmerie ne me réjouit pas et ne réjouira pas non plus votre porte-monnaie (60 € par infraction).

Sur le même sujet, la gendarmerie nous demande de vérifier la mise à jour de notre registre des chiens classés comme dangereux et de recenser également les animaux qui pourraient présenter un risque pour la population (même s'ils ne figurent pas sur la liste des chiens dangereux).

Si vous constatez que votre chien est parfois agressif, je vous invite à nous déposer en mairie les documents permettant de l'identifier facilement (photo, certificat de vaccination, etc.), il peut échapper à votre vigilance.

Le Maire

### Ravalements de façade : Subvention de la CCAV

La communauté de commune étudie actuellement, avec le concours du CAUE, la possibilité d'aider financièrement les particuliers, à rénover les façades de leur maison dans les centres anciens des villages et dans certains quartiers de VESOUL. Ce dispositif fait actuellement l'objet de discussions au sein de la commission urbanisme et d'un groupe de travail auquel nous participons.

Pour bénéficier de cette subvention il faudra être dans le périmètre défini par la CCAV, faire réaliser les travaux par une entreprise qualifiée et respecter un certain nombre de préconisations (teintes,

matériaux, etc.)

Des aides complémentaires pourraient être également accordées pour rénover les éléments remarquables des façades.

Ce dispositif fera l'objet d'une campagne d'information organisée par le CAUE et de formation auprès des entreprises locales.



Nous vous rappelons également qu'un ravalement de façade doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, comme tous travaux modifiant l'aspect extérieur de votre habitation (création d'ouverture, changement de type de fenêtre, installation de volets, construction d'abris, etc.)

Avant d'entreprendre, renseignez vous à la Mairie. Les travaux réalisés sans autorisation sont souvent la cause de querelles de voisinage et parfois bien des années après.



### Constitution du CCAS

La mise en place d'un centre communal d'action sociale est obligatoire dans toutes les communes. Les membres sont désignés pour moitié par le conseil municipal, l'autre moitié est nommée par le maire après consultation des associations oeuvrant dans ce domaine.

Trois membres sont encore à désigner. Si vous souhaitez participer au fonctionnement de ce futur CCAS, je vous invite à me transmettre rapidement votre candidature.

Le Maire

### Révision du plan de prévention des risques inondation

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquêtes sur le projet de révision du plan de prévention des risques inondation sont consultables en mairie, conformément à l'article R.123.23 du code de l'urbanisme.

Toute personne intéressée peut également obtenir communication de ce rapport auprès de la préfecture \_ bureau de l'environnement et de l'urbanisme.



### Etat civil

Plusieurs habitants du village nous ont demandé d'ajouter cette nouvelle rubrique souvent présente dans les journaux communaux. Ce sera donc un petit rappel et félicitations aux heureux parents.

#### En 2006

**DIRAND Alex**

Né le 21/11 à VESOUL

**SCHOELLHAMMER Louane**

Née le 22/06 à VESOUL

#### En 2007

**STERPIONE Louca**

Né le 22/01 à VESOUL

**PALMAR Jules**

Né le 02/09 à REMIREMONT

**MARADEIX Clarisse**

Née le 27/04 à VESOUL

**KHADDA Amel**

Née le 10/06 à VESOUL

**BAUDIN Maxence**

Né le 27/06 à VESOUL

#### En 2008

**Tim BONTEMPS**

Né le 13/09 à VESOUL

### Notre site Internet

<http://www.vi-va.fr>

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site Internet. Les rubriques sont mises à jour chaque semaine et plus particulièrement la page « Au tableau d'affichage »

Pour compléter les pages de ce site nous recherchons des éléments de l'histoire du village, des photos, des articles de journaux, etc.

Merci de nous aider